

# Commune de Reuil en Brie Compte rendu du Conseil Municipal du 27 Septembre2019

Présents: Patrick ROMANOW, Catherine RIEHL, Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Dominique BANCHEREAU, Yvelise BITOUN, Anne BOULIN, Evelyne COUSIN MAZURE, Didier HAMMEL, Francis MOIGNOT, Françoise SADKOWSKI, Claude TESSIER.

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

## Examen de l'ordre du jour

# Points supplémentaires

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points supplémentaires suivants :

- CLECT
- Frais de scolarité La Ferté sous Jouarre
- Acquisition foncière rue Gambetta
- Redevance Orange

Adopté à l'Unanimité.

# 1. Lecture pour approbation du procèsverbal des délibérations du Conseil Municipal du 17 Mai 2019.

Adopté à l'Unanimité.

# <u>2. Fusion CACPB et une partie du Pays</u> Créçois.

Monsieur le Maire explique que suite au départ de plusieurs communes de la Communauté de Communes du Pays Créçois, cette dernière, réduite à 12 communes, s'est rapprochée de la CACPB afin de fusionner.

Par délibération du 19 juin 2019, les deux communautés ont adopté le principe d'une fusion et il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette fusion.

Monsieur le Maire produit une carte fixant les nouveaux contours de la CACPB en cas de fusion. Une note de présentation a été fournie aux élus.

Après débat, le Conseil Municipal émet un avis favorable par 7 voix Pour, 4 Abstentions et 1 voix Contre.

# <u>3. Convention travaux voierie avec la CACPB.</u>

Monsieur le Maire expose les conditions d'adhésion au marché d'entretien, réparations et travaux neufs de voiries communales avec la CACPB. Cette convention existait auparavant avec la CCPF et le marché arrivant à expiration a été relancé par la CACPB. Monsieur DUBOIS indique qu'il conviendra de vérifier le pourcentage de versement à la commande.

Adopté à l'Unanimité.

# 4. Convention SDESM pour relevés topographiques et géolocalisation des réseaux.

Monsieur le Maire propose de signer cette convention précisant qu'il n'y a aucun

coût d'adhésion. La commune fait uniquement appel à cette prestation en cas de besoin.

Adopté à l'Unanimité

## 5. Subvention PNR.

Monsieur Didier HAMMEL rappelle le contexte du projet de création d'un PNR (Parc Naturel Régional) et la demande d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 333€20 (0,40€/habitant).

Adopté à l'Unanimité.

#### 6. Demande de subvention DETR.

Pascal CARBUCCIA et Lucien DUBOIS rappellent le plan de mise en conformité des équipements communaux aux normes PMR et les travaux à effectuer par tranches annuelles. Les prochains travaux envisagés concernent l'école Lucien Maillet, le Foyer Rural et le Jardin du Souvenir pour un montant prévisionnel total de 27 786€ HT.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention de 50% des dépenses HT, au titre de la DETR 2020

Adopté à l'Unanimité

# 7. Recette redevance GRDF.

Monsieur le Maire propose de valider la redevance GRDF pour un montant de 256,67€.

Adopté à l'Unanimité.

#### 8. Indemnité Comptable du Trésor.

Monsieur le Maire demande de statuer sur la demande d'indemnité de conseil et propose de reconduire le taux de 50% soit un montant de 197€36.

Adopté par 11 voix Pour et 1 voix Contre.

## 9.Acquisition Bien sans Maître.

Monsieur le Maire rappelle l'historique de ce dossier à savoir un bien immobilier tombé en ruines sis rue du 8 Mai 1945 pour lequel la Commune a dû prendre des mesures de sécurité. Aucun propriétaire ni héritier n'ayant pu être identifiés par un généalogiste agréé, la procédure d'acquisition à titre gratuit peut être lancée.

À l'issue de cette procédure, la commune pourra l'incorporer dans son domaine et procéder à sa démolition.

Adopté à l'Unanimité.

# 10. CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Monsieur Lucien DUBOIS expose le principe de cette Commission et propose d'adopter le rapport visant à retenir la somme de 2 150€ pour instruction des droits du sol (frais d'urbanisme) à déduire et le montant de l'allocation compensatrice d'un montant de 94 351€.

Adopté à l'Unanimité.

# 11. Frais de scolarité.

Monsieur le Maire propose d'accepter la facturation d'un montant de 393€63 demandé par La Ferté sous Jouarre pour frais de scolarité en classe ULIS d'un enfant reuillois, précisant que la décision d'orientation dans cette section spécialisée est motivée par les services del'Inspection Académique.

Adopté à l'Unanimité.

## 12.Acquisition Foncière.

Monsieur le Maire propose l'acquisition au prix de 28 000€ hors frais d'un terrain sis rue Gambetta pour lequel la Commune dispose d'un droit de préemption. Ce terrain a pour vocation de devenir à terme un équipement public. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes en vue de l'acquisition de ce terrain.

Adopté par 10 voix Pour, 1 Abstention et 1 voix Contre.

## 13. Encaissement Redevance Orange.

Monsieur le Maire propose de valider la redevance Orange pour un montant de 549,60€.

Adopté à l'Unanimité.

## Points divers.

Monsieur le Maire procède au tour de table habituel :

**Didier Hammel** informe le Conseil de la location d'une pelleteuse pour 2 jours pour travaux sur chemins communaux et la mise en valeur du parterre à l'entrée de Aulnoy.

Pascal Carbuccia informe du lancement d'une opération de remplacement des ampoules défectueuses sur l'éclairage public.

**Catherine Riehl** donne information sur les travaux en cours sur le PLU et fait un bilan sur le fonctionnement de la cantine après l'arrivées de nouveaux personnels.

**Françoise Sadkowski** indique qu'une petite reprise du bitume sera nécessaire rue Gambetta.

*Claude Tessier* fait le point sur les travaux en cours au cimetière.

**Yvelise Bitoun** signale à nouveau la présence de voitures ventouse sur le Parking rue de Rohan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 1<sup>er</sup> octobre à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 1<sup>er</sup> Octobre 2019 Le Maire.



P. ROMANOW